

# Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### règlement 2015-08

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), un certificat de conformité a été délivré le 20 juillet 2015 par le Greffier adjoint de la Ville de Montréal, à l'égard du règlement suivant :

Règlement 2015-08 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-277), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. 3.2) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19) en lien avec le verdissement et le développement durable* ».

En conséquence, le règlement susmentionné est entré en vigueur le 20 juillet 2015.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 23 juillet 2015

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx